



Núméro de Révision: 003.1

Date de sortie: 11/16/2022

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

| | | | |
|-------------------------------------|--|--------------------|---------|
| Désignation de l'article: | LePage No More Nails Heavy Duty Construction Adhesive | Numéro IDH: | 2136163 |
| Type de produit/utilisation: | Adhésif acrylique. | | |
| Restriction d'utilisation: | Non identifié | Région: | Canada |
| Raison sociale: | Votre contact: | | |
| Henkel Canada Corporation | Téléphone: +1 (905) 814-6511 | | |
| Meadowpine Boulevard 2515 | MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center | | |
| Mississauga, Ontario L5N 6C3 | 1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711 | | |
| | TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC | | |
| | 1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887 | | |
| | Internet: www.henkelna.com | | |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

ATTENTION: PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.

CLASSE DE RISQUE

IRRITATION DES YEUX

CATEGORIE DE RISQUE

2A

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

| | |
|----------------------|--|
| Prévention: | Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Porter un appareil de protection des yeux et le visage. |
| Intervention: | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. |
| Stockage: | Non prescrit |
| Élimination: | Non prescrit |

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Substances dangereuses | Numéro CAS | Poids %* |
|---|-------------|----------|
| Calcaire | 1317-65-3 | 30 - 40 |
| Silice amorphe, fumée, sans cristaux | 112945-52-5 | 1 - 5 |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | 64742-47-8 | 0.1 - 1 |

Numéro IDH: 2136163

Nom du produit: LePage No More Nails Heavy Duty Construction Adhesive

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

| | |
|-------------------------------|---|
| Inhalation: | Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. |
| Contact avec la peau: | Laver à l'eau savonneuse. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. |
| Contact avec les yeux: | Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 5 minutes. Si l'irritation persiste consulter un médecin. |
| Ingestion: | Ne pas faire vomir. Consulter un médecin. |
| Symptoms: | Voir la section 11. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|--|
| Moyen d'extinction approprié: | Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée. |
| Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: | Non disponible |
| Feu inhabituel ou risques d'explosion: | Aucun connu |
| Produit ou gaz issus de la combustion: | Oxydes de carbone. |

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

| | |
|--|--|
| Mesures de protection de l'environnement: | Aucun connu |
| Méthodes de nettoyage: | Enlever en grattant autant de produit possible. Nettoyer le résidu à l'eau savonneuse. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|----------------------|--|
| Manipulation: | Eviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé ou répété de cette matière avec la peau. Ne pas goûter ou avaler. Conserver hors de la portée des enfants. |
| Stockage: | Protéger du gel. Entreposer en lieu sec et frais. |

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

| Substances dangereuses | ACGIH TLV | OSHA PEL | AIHA WEEL | Autre |
|---|---|---|-----------|-------|
| Calcaire | 10 mg/m3 TWA particules inhalables 3 mg/m3 TWA particules alvéolaires 10 mg/m3 TWA poussière totales | 5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 15 mg/m3 TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. | Rien | Rien |
| Silice amorphe, fumée, sans cristaux | 10 mg/m3 TWA Poussière inhalable 3 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 3 mg/m3 TWA particules alvéolaires 10 mg/m3 TWA particules inhalables | 20 MPPCF TWA 0.8 mg/m3 TWA 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. | Rien | Rien |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | (PEAU) (exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales) Non- aérosol. 200 mg/m3 TWA (exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales) Non- aérosol. (PEAU) (exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales) Non- aérosol. | Rien | Rien | Rien |
| Quartz (SiO ₂) | 0.025 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. | 0.05 mg/m3 TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m3 OSHA_ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m3 PEL Poussière alvéolaire 2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m3 TWA Respirable. | Rien | Rien |

Remarques sur la conception des installations techniques: Généralement pas nécessaire.

Protection respiratoire: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des yeux: Aucune mesure spéciale n'est requise s'il est utilisé correctement.

Protection de la peau:

Aucune mesure spéciale n'est requise s'il est utilisé correctement.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

| | |
|--|--|
| Etat physique: | Solide |
| Couleur: | Blanc |
| Odeur: | Acrylique |
| Seuil de détection d'odeur: | Non disponible |
| Valeur pH: | 8.5 |
| Pression de vapeur: | Non disponible |
| Point / zone d'ébullition: | > 100 °C (> 212°F) |
| Point/domaine de fusion: | Non disponible |
| Gravité spécial: | 1.345 (eau = 1) |
| Densité de vapeur: | 0.62 (Air = 1) |
| Point d'éclair: | Non classé comme solide inflammable dans les lignes directrices de classification DOT, partie 173, annexe H 7/10/2002. |
| Inflammable/Limites inférieures d'explosion: | Non disponible |
| Inflammable/Limites supérieures d'explosion: | Non disponible |
| Température d'auto-inflammation: | Non disponible |
| Inflammabilité: | Non applicable |
| Taux d'évaporation: | 1 (eau = 1) |
| Solubilité dans l'eau: | émulsionnable |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | Non disponible |
| Teneur VOC: | 0.1 %; 27 g/l (en poids, calculées en utilisant la méthode de CARB; g / L moins d'eau, moins exemptions calculées en utilisant la méthode de SCAQMD) |
| Viscosité: | 2,500,000 mpa.s |
| Température de décomposition: | Non disponible |

10. STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|--------------------------------------|---|
| Stabilité: | Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation. |
| Réactions dangereuses: | Ne se produira pas. |
| Produits de décomposition dangereux: | Aucun connu |
| Produits incompatibles: | Des acides forts et des oxydants forts. |
| Réactivité: | Non disponible |
| Conditions à éviter: | Aucun connu |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Peau

Effets potentiels sur la santé

| | |
|-------------------------------|--|
| Inhalation: | Pas une voie d'exposition pertinente. L'abrasion de la matière durcie, par ponçage ou meulage par exemple, peut dégager des particules respirables de quartz de silice, un risque de cancer par inhalation. L'utilisation normale du produit ne cause pas un tel dégagement. |
| Contact avec la peau: | Le contact prolongé et/ou répétitif de la peau avec ce produit peut causer une irritation. |
| Contact avec les yeux: | Peut entraîner une irritation. |
| Ingestion: | Toute ingestion peut provoquer des irritations gastrointestinales, des nausées, des vomissements et des diarrhées. |

| Substances dangereuses | LC50s et LD50s | Effet immédiat et retardé sur la santé. |
|---|---|---|
| Calcaire | Rien | Poussières nuisibles |
| Silice amorphe, fumée, sans cristaux | Rien | Poussières nuisibles |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.6 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.3 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.68 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.3 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.28 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.2 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 6.03 mg/l | Irritant, Poumon |
| Quartz (SiO ₂) | Rien | Système immunitaire, Poumon, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité |

| Substances dangereuses | NTP cancérogène | IARC cancérogène | OSHA cancérogène (Spécifiquement réglementé) |
|---|---|------------------|--|
| Calcaire | Non | Non | Non |
| Silice amorphe, fumée, sans cristaux | Non | Non | Non |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | Non | Non | Non |
| Quartz (SiO ₂) | Connu pour être cancérogène pour l'homme. | Groupe 1 | Oui |

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

| | |
|------------------------------------|----------------|
| Nom d'embarquement correct: | Non réglementé |
| Division: | Rien |
| Numéro d'identification: | Rien |
| Groupe d'emballage: | Rien |

Transport aérien (ICAO/IATA)

| | |
|------------------------------------|--|
| Nom d'embarquement correct: | Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (2-Octyl-2H-isothiazol-3-one) |
| Division: | 9 |
| Numéro d'identification: | UN 3077 |
| Groupe d'emballage: | III |

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (2-Octyl-2H-isothiazol-3-one)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3077
Groupe d'emballage: III
Polluant marin: 2-Octyl-2H-isothiazol-3-one

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections :
2,3,8,11,15,16

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 11/16/2022

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.